10 Sessions
FRC.1 5254
Case FRC 26344

RÉPLIQUE

DE J. P. BRISSOT,

A LA PREMIÈRE ET DERNIÈRE LETTRE

DE LOUIS-MARTHE GOUY,

Défenseur de la Traite des Noirs et de l'Esclavage.

Méchant, il n'a pas même le crédit d'être un *méchant dangereux*. P. 7 de la Réplique.

A PARIS,

Chez { BELIN, libraire, rue Saint-Jacques, près St. Yves;
DESENNE, libraire, au Palais-Royal;
BAILLY, libraire, rue St. Honoré, barrière des Sergens;

Et au Bureau du PATRIOTE FRANÇOIS, place du Théâtre Italien, rue Favart, n°. 3.

10 FÉVRIER 1791.

RÉPLIQUE

DE J. P. BRISSOT,

A LA PREMIÈRE ET DERNIÈRE LETTRE

DE LOUIS-MARTHE GOUY,

Défenseur de la Traite des Noirs et de l'Esclavage.

SI j'étois seul attaqué dans vos libelles, je garderois le silence : des injures aussi grossières ne peuvent même effleurer un homme de bien ; elles n'en tromperont aucun. Tout entier à la cause respectable que je défends, j'entendrois avec pitié vos rugissemens, vos blasphêmes : mais ces blasphêmes, vous les vomissez contre l'humanité, contre la liberté, contre des millions d'hommes, que votre hypocrite pitié voudroit condamner à des fers éternels..... Je dois démasquer votre hypocrisie, dévoiler vos mensonges, détruire vos sophismes. — Quant à vos injures, je les oublie ; elles ne frappent que moi. — Eh ! que suis-je, à côté de ces vastes intérêts que je

défends? Que sont quelques légères piquûres, à côté de ces fouets ensanglantés, de ces chaînes, de ces humiliations, de la lente et cruelle agonie, auxquels vous condamnez les noirs? Je ne serois pas à la hauteur de cette cause, si, ne cessant d'avoir cet horrible spectacle sous les yeux, j'avois quelque ressentiment. — Ma réputation, d'ailleurs, dépend-elle de vous? Non; mes actions, mes écrits, ma vie entière seront l'écueil éternel, où se briseront vos infâmes calomnies, et celles de vos pareils.

Avant de vous répliquer, il faut apprendre à ceux de nos lecteurs qui l'ignorent, la cause de ce combat; il faut leur faire le portrait de mon adversaire.

Je suis l'ennemi déclaré de la traite des noirs et de leur esclavage. — Vous en êtes le scandaleux avocat.

J'ai fait serment d'en poursuivre la destruction, jusqu'à ce que la loi l'ait prononcée. J'ai cherché à l'accélérer par vingt écrits: voilà mon crime. J'ai dénoncé les horreurs de l'abominable traite; je suis un monstre aux yeux de ses fauteurs. J'ai tâché d'éclairer les planteurs eux-mêmes sur leurs vrais intérêts; des libelles et des menaces d'assassinats ont été ma récompense.

Vous, tout-à-la-fois le guide et l'instrument

de ces hommes, plus égarés que pervers, le conseil et le fabricateur secret des écrits honteux contre les amis des noirs, vous m'avez voué une haine implacable : elle a redoublé, parce que j'ai humilié votre amour-propre.

Imaginant que j'ignorois la part que vous aviez à ces écrits ; toujours à l'affut des moyens qui peuvent exhausser votre petite existence, et tirer vos écrits de l'obscurité qui les enveloppe, vous m'adressez une *dénonciation*, que vous avez dictée à vos commettans, que vos collègues ont signée par pitié (1), que les patriotes même ont dédaignée, quoiqu'elle fût contre un ministre ; cette dénonciation, réfutée avant que de paroître, et oubliée depuis dix mois, vous la recommandez à mon patriotisme ; vous flattez mes talens ; vous m'appelez frère (2).... Ces flagorneries, *signées de votre main*, m'indignent ; je les repousse ; je vous les renvoie avec tout le mépris qu'elles méritent....

Confondu de cette réponse humiliante, vous invoquez le mensonge à votre secours, vous fabriquez de nouvelles calomnies, vous en inondez

---

(1) Voyez la *Correspondance secrette des députés de Saint-Domingue*, p. 39.

(2) V. les pièces justif. n°. I.

la France : des journaux ne rougissent pas de vous prêter leurs moyens de circulation. A l'aide de ces manœuvres, vous espérez surprendre les ignorans. Vous comptez encore sur le parti des amis du despotisme : ils ont en horreur le nom d'un vrai patriote ; ils doivent accueillir avec avidité les calomnies répandues contre lui. . . . .

Louis-Marthe Gouy, vos calculs seront déjoués ; je vais arracher le masque qui vous couvre : je vais faire connoître aux provinces l'auteur du libelle qui les inonde. Je le dois pour la cause même des noirs ; car en voyant à quel degré de mépris est livré l'homme qui les attaque, l'intérêt public augmentera pour eux. Je le dois pour l'intérêt même de la société, et de ceux que vous pourriez encore diffamer.

C'est un devoir sacré dont je m'acquitte. C'est ce devoir que remplissoit l'impitoyable Caton, lorsqu'il poursuivoit les intrigans de son tems ; que Cicéron remplissoit, lorsqu'il dénonçoit, dans les termes les plus énergiques, les *Verrès*, les *Antoine*, les *Catilina*. C'est ce devoir qui caractérise des hommes libres et des patriotes courageux ; car discuter des principes, n'exige pas un grand effort de patriotisme ; mais il en faut pour attaquer ouvertement les méchans ; et sans ces accusateurs publics et volontaires, la chose publique seroit bientôt en danger.

Louis-Marthe Gouy n'a d'abord été connu, que dans ce tripot qui, sous le nom de compagnie des eaux de Paris, a scandalisé la capitale par le jeu le plus effréné, et souillé l'administration des finances, des plus coupables déprédations. C'est dans cette caverne que s'est opéré le vol de 20 millions, fait au trésor public; vol dénoncé par le comité de liquidation. Le nom de Louis-Marthe Gouy se trouve sur la liste de ceux qui doivent se laver de ce brigandage.

La convocation des états-généraux excita la présomption de cet intrigant. Quoique sans moyens, sans patriotisme, il espéra de parvenir. Au défaut de moyens, il suppléoit par de l'effronterie, au patriotisme, par son masque. Cependant il eut beau s'agiter, pérorer, écrire; ni son titre de bailli, ni ses dîners, ni ses petits pamphlets, ne purent lui obtenir une députation. Obligé de se rabattre sur Saint-Domingue, ou plutôt sur une société de quelques colons, qui existoit alors à Paris, il y surprit le titre de député: (1) il eut l'adresse ensuite d'escamoter, au jeu de paume, l'admission des députés colons. (2)

(1) *Voyez* ses discussions avec MM. Ogorman et Courrejolles.

(2) On doit se rappeler la confusion qui régnoit alors; l'impossibilité où étoit l'assemblée de s'occuper de la légiti-

Boursoufflé de vanité, tourmenté de la manie de parler, prenant sa facilité verbeuse pour de l'éloquence, il assiégeoit sans cesse la tribune dans les commencemens de l'assemblée nationale; et son front d'airain a long-temps résisté aux murmures constans, aux humiliations de toute espèce, aux éclats de rire, et aux huées de tous les partis. Enfin, siflé pour ses phrases lourdes et vuides de sens, honni pour sa fatuité, détesté pour ses coupables intrigues, méprisé de ses collègues et de ses commettans même (1), il a par-tout reçu des leçons si sévères, qu'il s'est vu forcé de rentrer dans le néant, d'où jamais il ne devoit sortir. Aujourd'hui, lorsqu'il rappele au public, par quelque libelle, qu'il est *encore* membre de l'assemblée nationale, on est tenté de lui dire, comme le bœuf au ciron : *Eh! l'ami, qui te savoit là?* On ne peut plus parler de lui que comme d'un homme mort. Il essaie quelquefois encore de se faire appercevoir; mais il

---

mité des députations, la facilité de surptendre, avec un enthousiasme hypocrite, des députés pour qui tout étoit nouveau. Les planteurs qui célébroient au jeu de paume et à l'assemblée nationale la révolution, déclamoient contre elle dans leur correspondance avec les îles. *Voyez* leur fameuse Lettre du 12 août, *Corresp. secrette.*

(1) *Voyez* Corresp. secrette, p. 21.

retombe éternellement dans la nullité ; méchant, il n'a pas même assez de crédit, pour être un méchant dangereux. Marthe Gouy, avec ses excès, ses fureurs, avec ses lettres coupables aux colonies, avec ses mensonges impudens, avoit de quoi mériter la haine ; mais il est tellement perdu dans le mépris, ou dans l'oubli, ou dans le ridicule, qu'il s'est sauvé de ce sentiment, trop fort pour s'attacher à lui. La haine semble épargner des êtres si foibles, comme l'eau-forte qui consume les métaux, et n'a point d'effet sur des substances légères. Il est tel homme dans l'assemblée, qui n'auroit pas fait impunément la dixième partie des actes antipatriotiques de Marthe Gouy. Le secret de son impunité est dans sa nullité.

Voilà ce que je devois à l'instruction de ceux qui, loin de la capitale, liront le libelle répandu contre moi par Louis-Marthe Gouy. Voilà l'intrépide avocat de la traite et de l'esclavage des noirs. Voilà l'homme redoutable qui, *portant cinq cens nègres dans son cœur*, imprime, qu'il *me traitera comme un nègre.*

Si ce portrait-là n'est pas fort à votre avantage, il est au moins très-ressemblant : j'en appele au témoignage des membres de tous les partis de

l'assemblée nationale. Qui pourroit maintenant, ou vous croire, ou vous craindre ?

Je viens à votre premier libelle. Le titre en est un mensonge ; car il porte ces mots : *Première et dernière Lettre ;* et vous m'en avez écrit d'autres, et le fragment de votre lettre à vos commettans, dont je parlerai tout à l'heure, n'est qu'un cadre de même genre, mal déguisé.

Vous y prétendez que votre secrétaire m'a envoyé votre ouvrage et votre lettre, *par inadvertance, à votre insu, qu'il a été trompé par le titre de mon journal.*

Pitoyable subterfuge ! quelle idée il donne de votre inconséquence, de votre légèreté ! Un législateur qui signe des lettres sur la foi d'un commis, sans s'informer à qui elles sont adressées ! un législateur qui signe les mêmes protestations d'estime, de fraternité pour vingt journalistes ! L'homme si prodigue de son estime, en a peu, n'en mérite point.

Mais ce subterfuge n'est qu'un mensonge ; car est-ce encore à votre insu que l'on m'a envoyé, l'année dernière, votre adresse aux 83 départemens, sur les assignats, adresse *accompagnée d'une semblable lettre* ?

Est-ce à votre insu qu'on m'a remis le discours que vous avez prononcé sur les assignats, le 28 août 1790 ? *et ce manuscrit étoit écrit en entier de votre main !* — Et il me fut adressé le jour même où vous le prononçâtes ! tant vous étiez empressé d'entendre les trompettes de la renommée faire retentir votre éloge ! J'en dis un mot, et, quoique mon ennemi, je vous rendis justice. Verbeux, disois-je, suivant son usage, M. Gouy est au moins, cette fois-ci, dans le bon chemin.

Résisterez-vous à ces faits, qui prouvent que vous avez trois fois mendié mon suffrage ....? Homme vil ! demandez donc au ciel de la mémoire, puisqu'il vous a donné tant de pente à la lâcheté.

Oui, lâcheté ! c'est vous qui avez porté, contre vous-même, cette sentence. Lisez ce paragraphe de votre libelle : « Louer, dans aucun (1) cas, J. P. Brissot, seroit une LACHETÉ IMPARDONNABLE ». Or je vous ai prouvé que vous m'avez loué.

Je vous suis pas à pas dans votre libelle (2).

---

(1) Dans aucun ! c'est-à-dire, même pour le peu de bien que j'ai pu faire ? Quel homme atroce êtes-vous !

(2) Tous les passages en italique sont copiés du libelle de Louis-Marthe Gouy.

« *Apprenez*, me dites-vous, *que les noirs que vous chérissez, vous pendroient à 100 pieds en l'air, si vous paroissiez à Saint-Domingue.*

Louis-Marthe Gouy, ne calomniez pas les noirs; bornez-vous à les martyriser. Ignorez-vous que le cercueil d'Antoine Benezet a été arrosé des larmes de plus de 400 noirs, qu'il avoit arrachés à la servitude et à l'ignorance? Ah! les noirs, au milieu de leurs fers même, conservent encore des vertus, la sensibilité, la bonté, la reconnoissance. Ils en ont donné tant de preuves, même à leurs bourreaux; et vous voudriez qu'ils égorgeassent un de leurs bienfaiteurs! Cette atrocité a trop d'invraisemblance. — Mais je veux y croire.

Eh bien! en mourant par leurs mains, je les plaindrois encore de méconnoître leur ami, leur défenseur! je les plaindrois des vices que vous leur avez donnés, de leur ignorance que vous perpétuez, des préjugés que vous leur inspirez contre leurs défenseurs; je les plaindrois de cette disposition malheureuse, fruit de leur servitude, qui les accoutume à être les instrumens aveugles de la vengeance de leurs maîtres. En périssant par leurs mains, je sentirois qu'elles sont conduites par les vôtres, et mon dernier vœu seroit encore la liberté des noirs, et la cessation de leur infâme commerce.

Votre menace me rappele un trait curieux. Un de mes amis se trouvant dans l'assemblée nationale à Versailles, au milieu des planteurs, entendit l'un d'eux parler d'un voyage qu'il avoit fait à Saint-Domingue, et raconta, comme une preuve d'amitié de ses nègres, qu'ils lui avoient demandé, s'il vouloit se venger de quelqu'un, et avoir sa tête.

Je livre ce mot à la méditation des hommes sensés. On ne contestera pas qu'au moins l'esclave étudie le goût de ses maîtres, et que le besoin de leur plaire lui en fait découvrir les moyens. L'offre de ces nègres atteste donc les inclinations sanguinaires de ce planteur, et vos menaces me découvrent les vôtres. Oui, si j'allois à Saint-Domingue, je pourrois être assassiné par ces malheureux. Mais qui seroit le véritable auteur du crime?

» *Apprenez que les nègres n'ont jamais eu d'amis plus officieux, plus tendres que mes collègues et moi-même....*

Je vous demande pardon, M. le comte (1);

(1) J'avois reproché à Louis-Marthe Gouy d'avoir, au mépris du décret du 19 juin, pris cette qualification aristocratique, dans un ouvrage publié en décembre. — Il me répond que son ouvrage étoit sous presse en avril. — Mais commence-t-on l'impression d'un livre par le titre? Et puis,

ils ont eu des amis *plus officieux et plus tendres;* ce sont ceux qui les ont enlevés à leur patrie, séparés de tout ce qui leur étoit cher; ceux qui ont bravé les cris, les convulsions de désespoir, l'affreuse agonie de ces infortunés, au moment où on les enchaîne, où on les fait monter à coups de fouet dans ces LONGUES BIERES (1) où ils sont entassés, étouffés, meurtris : ce sont ceux qui les forcent de manger, en plaçant entre leurs dents des instrumens pour tenir leur bouche ouverte, qui les font digérer, en dansant sous une corde armée de fer, qu'on fait jouer en cadence. .... Vous voyez que, si vous vous chargez de completter le bonheur des noirs, vous ne le commencez pas. Un capitaine négrier peut le disputer avec vous de *tendresse* pour les noirs.

» *Apprenez*, continuez-vous, *que j'en porte soo dans mon cœur, que je les regarde comme mes enfans.*

---

quand le titre auroit été imprimé en avril, n'étoit-il pas facile et peu coûteux de le faire réimprimer en décembre ? Son respect pour les décrets ne devoit-il pas engager Marthe Gouy à ce remplacement ? Ce n'est donc encore qu'un misérable mensonge, pour pallier un goût enraciné d'aristocratie, d'autant plus profond, qu'elle est peu fondée, même d'après le préjugé ancien.

(1) Ce mot, aussi juste qu'effrayant, est de M. Mirabeau.

J'apprendrai au public, qu'avant de les placer dans cet asyle *si pur*, dans ce cœur *si tendre*, vous avez fait marquer ces *chers* enfans D'UN FER ROUGE.

Vous avez donc 500 nègres, Louis-Marthe Gouy, et vous osez vous en vanter dans un pays libre ! Mais supposez qu'un homme se vantât d'avoir fait enlever 500 personnes dans le faux-bourg Saint-Antoine, de les avoir séparées pour jamais de leur famille, de leurs amis, de leur liberté, de les tenir dans un état d'esclavage si affreux, que l'imagination se refuse à le concevoir; croyez-vous qu'il eût bien des titres à la reconnoissance et à l'amour des Parisiens? Il y a des forfaits dont on nous dérobe l'horreur, parce qu'ils se passent loin de nous ; mais il faut les rapprocher par la pensée, et supposer que nous en sommes les témoins ou les victimes. Voilà le vrai moyen de les apprécier.

Vous avez cinq cens nègres ! quel horrible calcul pour l'humanité ! Il faut donc, pour entretenir l'opulence d'un seul, pour fournir au luxe, au jeu, aux plaisirs, aux libelles de Louis-Marthe Gouy, que cinq cents malheureux passsent leurs tristes jours dans la servitude ! Appliquez cette affreuse arithmétique à la France. Si nous avions cette forme de gouvernement préconisée par Marthe Gouy, nous aurions cent mille

tyrans et vingt-quatre millions d'esclaves. (1)

» *Apprenez que cent mille créoles s'étoient chargés du bonheur d'un million d'Africains.....*

Homme cruel ! poursuivez votre barbare ironie ! Trempez votre plume dans les larmes de l'humanité ! appelez bonheur ce régime sanguinaire qui dévaste vos habitations ! répétez, répétez le mot du bourreau de don Carlos ! dites à vos nègres que c'est pour leur bien qu'ils n'ont ni propriété, ni liberté, ni repos ; que c'est pour leur bien qu'on les mutile, qu'on les torture, qu'on les fait périr presque tous à la fleur de leur âge ; que quelquefois même on les rôtit à petit feu (2)..... Ah ! si votre cupidité se joue de la vie de vos nègres, au moins n'insultez pas à leur douleur par de féroces plaisanteries.... Malheureux ! que diriez-vous, si quelque corsaire africain se chargeoit un jour ainsi de votre bonheur ?

---

(1) Quelqu'un bien instruit m'assure qu'heureusement ces 500 nègres n'existent que dans la tête vaniteuse de Marthe Gouy, et qu'il tire à peine 2000 écus de rente de la plantation de Saint-Domingue.

(2) Voyez la dénonciation de ce forfait affreux, commis l'année dernière à Saint-Domingue, par le blanc Mangny. On pourroit remplir un volume de ces scènes barbares, jouées, pour leur passe-temps, par ces doucereux créoles, *qui se chargent du bonheur des Africains.*

» *Apprenez que la misère et le besoin n'ont jamais été connus dans les colonies par ce peuple noir.....*

A quels caractères reconnoîtrons-nous donc la misère et le besoin ? Quoi ! des hommes condamnés, non pour eux, mais pour l'avarice de leurs maîtres, à un travail perpétuel, même dans les plus violentes chaleurs, travail souvent prolongé dans la nuit ; des hommes qui ne peuvent réparer leurs forces épuisées, qu'avec de misérables racines, auxquelles on ajoute quelquefois de la vieille morue ; des hommes étouffés dans de petites et infectes cabanes, sans vêtemens pour les froids, sans meubles, sans secours pour les maladies : ces hommes, qui ne meurent que d'inanition et d'excès de travail, ne connoissent pas le besoin, la misère !

Comme on trouve quelques arbres dans les plus affreux déserts, on trouve aussi, je le sais, des colons humains, qui adoucissent le sort de leurs esclaves ; mais ceux-là même, je les atteste, oseroient-ils, avec Marthe Gouy, peindre la cabane de leurs nègres comme *un paradis ?* (1)

---

(1) C'est le tableau fait par Marthe Gouy dans je ne sais quel autre pamphlet, enterré depuis long-temps avec les cent brochures qu'il a enfantées, à l'insu du public.

Quelqu'adoucissement qu'on porte à la servitude, n'est-elle pas toujours le poison de la vie ?

Ce peuple noir ne sauroit envier la prétendue félicité des mendians qui couvrent nos campagnes.....

Comparaison bannale, qui a long-temps servi d'excuse au crime. Il faut encore lui arracher cette excuse. Sans doute, sous l'ancien régime, nos campagnes étoient couvertes de mendians, labourées par d'infortunés journaliers. Mais ces journaliers étoient libres ; mais ils n'étoient pas rappelés au travail par des fouets déchirans ; mais ils n'étoient pas accablés d'outrages et d'humiliations. La justice veilloit pour eux ; ils n'étoient pas comme les noirs, rejettés avec mépris de son temple, soit comme témoins, soit comme accusateurs ; leur meurtre ne se rachetoit pas à prix d'argent, ou n'étoit pas compté pour rien ; on ne pouvoit pas mutiler, rôtir un laboureur, et en être quitte pour un bannissement de quelques années. Quand donc ils auroient été aussi mal nourris, aussi mal vêtus, aussi mal abrités que les nègres esclaves, ce que nous n'accordons pas, au moins n'étoient-ils pas soumis, comme eux, à ces peines morales, à ces flétrissures qui empoisonnent plus la jouissance de la vie, que les privations physiques qui accompagnent la misère ?

L'exemple

L'exemple tiré du sort de ces malheureux journaliers prouve, non pas qu'il faut conserver la servitude dans les îles, mais qu'il faut l'abolir par-tout. Car quelle étoit la cause de la misère de nos paysans ? Le despotisme d'un seul, qui, pour satisfaire la voracité d'une foule de nobles et d'aristocrates de toutes les classes, écrasoit le peuple d'impôts tyranniques ; comme, dans les colonies, le despotisme des planteurs écrase les noirs de travaux tyranniques, pour repaître son insatiable avidité. Le despotisme et l'aristocratie privilégiés sont détruits en France. Les impôts ne seront plus arbitraires ; les petites propriétés vont se multiplier ; le peuple des campagnes sera, n'en doutons pas, heureux ; déjà il commence à sentir la douce influence de la révolution ; il n'est plus si misérable ; il ne peut plus être mis en parallèle avec les noirs des îles ; et quand Louis-Marthe Gouy ressuscite cet odieux parallèle, il oublie les temps, il calomnie notre révolution, notre constitution.....

N'est-il pas aisé d'entrevoir le but de cette comparaison affreuse, que les planteurs ont sans cesse à la bouche ? Pourquoi veulent-ils nous persuader que les paysans de nos campagnes sont moins heureux que leurs nègres ? Pour nous insinuer que l'esclavage vaut mieux que la li-

berté, pour les cultivateurs et les journaliers. On voit percer ce système sacrilége dans tous vos écrits, dans tous vos projets. Vous insultez à nos hommes libres ; vous parlez, avec une gaieté cruelle, de leur prétendue félicité. Vous opposez les mendians qui couvrent nos campagnes, à ces nègres qui remplissent vos habitations ; c'est pour calomnier indirectement la révolution ; pour faire regarder, comme des insensés et des méchans, ceux qui se font les apôtres de la liberté ; pour en arrêter les progrès, et assurer ainsi l'impunité de vos barbaries.

Louis-Marthe Gouy, je veux vous donner un bon conseil, en réponse à vos injures. Cachez mieux cet horrible système ; je sais bien que vous êtes, par état, par principe, par sentiment, par habitude, un implacable ennemi de la liberté ; mais il n'est pas bon pour vous de le proclamer si haut dans la France libre. Nos paysans ne goûteroient pas vos plaisanteries sur leur prétendue félicité. L'assemblée nationale pourroit enfin vous apercevoir, et, réunissant tous les traits de votre conduite, punir en vous un serpent qui voudroit infecter les sources du bonheur public. Votre tems est passé, homme sans principes ; nous aimons, nous voulons la liberté pour tous les hommes ; nous ne voulons point la ravir aux habitans de nos

campagnes, ni les replonger dans l'esclavage, malgré le tableau que vous faites de leur bonheur.

Mais puisque vous êtes si bien convaincu que le sort de nos paysans, de nos ouvriers, est plus cruel que celui de vos bienheureux nègres, comment n'avez-vous pas encore proposé à l'assemblée nationale un plan de *traite des blancs* ? Comment vos cent mille créoles, qui, par humanité, se chargent du bonheur d'un million d'Africains, ne se chargent-ils pas aussi de celui d'un million de mendians européens ? Comment ne soudoient-ils pas, comme en Afrique, des chasseurs qui aillent surprendre, hommes, femmes, enfans, dans nos fauxbourgs, dans nos villages, sur nos routes, qui les enlèvent, les enchaînent, pour les transporter dans le délicieux paradis de vos ateliers de Saint-Domingue ?

Eh ! si ces ingrats crioient à la violation des droits de l'homme, au brigandage, à l'assassinat, ne s'appaiseroient-ils pas, en voyant Louis-Marthe Gouy leur protester qu'ils n'ont pas *d'ami plus officieux*, *plus tendre*, *qu'il les porte dans son cœur comme ses enfans* ; le leur prouver aussitôt par des coups de fouet, de bonnes menotes, et sur-tout par la marque du fer rouge.... Que si ces protestations amicales ne les convainquoient pas encore de sa tendresse, s'ils trou-

voient des défenseurs, ne lui seroit-il pas facile aussi de trouver un rapporteur complaisant, qui, pour la tranquillité de la France, et la prospérité des colonies, feroit décréter provisoirement qu'on n'innoveroit rien dans ce trafic des blancs, malgré les réclamations de la *philosophie*.

Lecteurs, vous frémissez ! Eh bien! la comparaison est exacte ; le principe de la chasse donnée aux noirs mène à la chasse des blancs; le principe de la servitude des uns mène à la servitude des autres, et voilà pourquoi les patriotes sincères et éclairés s'opposent, avec tant d'opiniâtreté, à la continuation d'usages aussi exécrables que ceux de la traite et de l'esclavage.

Le despotisme et la liberté sont inconciliables dans un empire, comme dans un individu : tout homme qui, pour les allier, capitule avec les principes, est esclave à moitié. Oui, si la France toléroit long-temps la traite et la servitude dans ses colonies, le despotisme reviendroit bientôt des colonies dans son sein. La réaction de cette lèpre politique est infaillible. C'est un poison, qui, passant des branches au tronc, l'infecteroit bientôt. En doutez-vous encore ? contemplez le tableau trop vrai, tracé par Bernardin de Saint-Pierre, des effets de la funeste réaction, sur l'Europe, de l'esclavage qui désole les îles (1).

(1) Voyez les études de la nature, tome 3.

M'arrêterai-je à réfuter les pitoyables motifs que vous employez pour défendre la traite et l'esclavage, ces motifs que vous avez répétés dans toutes vos brochures, jusqu'au dégoût, et sans même avoir le talent d'en varier les formes?

Parlerai-je de cette *barbarie du pays natal des Africains, et de leur misère, de leur antropophagie?*.. Comme si la stérilité d'un pays pouvoit autoriser le vol et l'esclavage de ses habitans!.. Comme si (1) un pays, qui fournit tous les ans cent mille hommes de recrue, aux assassins d'Europe et des îles, pouvoit être un pays misérable et stérile!... Calculateur de mauvaise foi, ce fait seul vous juge : l'Afrique, ce pays barbare, a fourni, depuis deux siècles, plus de 20 millions d'hommes aux îles; — et ces îles, *où les noirs sont si heureux*, où conséquemment ils devroient peupler et pulluler, n'ont pas plus de deux millions de noirs; tandis que par les loix de la population progressive, on devroit en compter des milliards (2).

---

(1) Voyez, sur la prétendue stérilité de ce pays, l'ouvrage intitulé : *L'Amiral réfuté par lui-même.* — Cet ennemi des noirs, qui a passé 20 ans dans leur pays, dépose lui-même contre presque tous ces contes.

(1) Voyez, à cet égard, un calcul très-bien fait dans le discours de M. Pétion, sur la traite des noirs, page 16.

M'arrêterai-je encore à ces terreurs criminelles, avec lesquelles vous avez ameuté les esprits foibles ou cupides contre les amis des noirs ? .... *Le commerce est ruiné, la marine est anéantie, les colonies sont perdues, dix millions d'hommes sont réduits à la mendicité, si la traite est abolie....*

Tandis qu'il est facile de démontrer que la traite ruine presque tous les commerçans qui s'y déshonorent, paralyse des branches utiles de commerce, pèse sur le trésor public, infecte et dévaste la marine, écrase les colonies, est nulle pour nos manufactures même.... (1)

Eh ! sans citer ici tous les ouvrages qui peuvent convaincre de ces vérités politiques (2), j'en appele à ceux qui ont entendu le discours de M. Mirabeau, prononcé sur ce sujet aux Jacobins : n'a-t-il pas porté ces vérités jusqu'à la démonstration ? Le soin perfide avec lequel vous avez écarté la discussion, n'a-t-il pas prouvé l'effroi que ce terrible discours avoit causé sur vos esprits ? Vous craignîtes que cette masse de

(1) Fait qui m'a été attesté par des armateurs même.

(2) Voyez l'ouvrage *sur les désavantages de la traite*, par Clarkson ; celui du docteur Frossard ; *le discours* de M. Pétion, *sur la traite ; l'adresse des amis des noirs* à l'assemblée nationale.

lumière ne frappât, n'électrisât l'assemblée, et que la traite ne fût aussi-tôt abolie. A ces réponses foudroyantes, dont vos vaillans champions nous menaçoient, vous n'avez substitué que de plates intrigues et d'odieuses manœuvres.

Mais le combat recommencera; et c'est alors que nous nous attacherons à démontrer, à la France et aux colonies, que, POUR LEUR INTÉRÊT MÊME, elles doivent abolir la traite.

Les colons eux-mêmes commencent à être convaincus de cette vérité. J'en atteste ceux des membres de l'assemblée générale de Saint-Domingue, qui m'ont avoué que le tableau des horreurs de la traite, tracé par M. Pétion dans son discours, étoit encore au-dessous de la vérité : ils m'ont cité vingt traits plus horribles.... Ils sont prêts, ils me l'ont dit, à bénir l'assemblée nationale, quand elle les délivrera de ce fléau de la traite.

Si vous étiez de bonne foi dans votre erreur, au lieu de réchauffer des objections anéanties, vous vous attacheriez à réfuter les adversaires de la traite : *Clarkson*, *Frossard*, *Newton*, *Falconbridge*, *Bernardin de Saint-Pierre*, *Condorcet*, *Desissart*, *Ladebat*, etc. Voilà le travail digne d'un honnête homme, qui rechercheroit sincèrement la vérité et le bien de son pays. Voilà celui que

vous devez faire, si vous voulez convaincre; car enfin le public, las de ces ténèbres, veut une discussion raisonnée, des faits authentiques, des calculs certains, des raisonnemens au moins *spécieux*. Prouvez-lui donc mathématiquement qu'*on ne peut cultiver les îles, sans assassiner annuellement en Afrique* 100 *mille hommes, sans en voler autant...* Car tel est le véritable problême à résoudre.

Mais, sur-tout, écartez de vos démonstrations les injures. Elles peuvent amuser un peuple esclave; elles indignent un peuple libre, parce que, raisonnable, il ne veut que des raisons.

Cessez donc vos invectives contre *cette propagande*, qui n'est, et vous le savez bien, aucunement complice de *la grande conspiration* de la société des amis des noirs, qui n'a pas, plus qu'elle, envoyé de fusils, ou de plan de guerre, ou de la faïence philantropique, pour faire révolter vos nègres.

Cessez encore de dire, que *j'ai voulu résoudre un problême philantropique, et me faire un nom, comme Erostrate, en bouleversant le monde.* C'est du galimathias; et celui-là est usé. Comment allez-vous ramasser dans les ruisseaux ces haillons de l'école, pour en couvrir votre nudité? *Bouleverser le monde avec un problême philantro-*

pique ! — Voilà, certes, qui est curieux, et sur-tout, bien placé dans la révolution actuelle ! Comparer un auteur qui résout des problêmes philantropiques, avec Erostrate, qui brûle le temple d'Ephèse ; c'est un parallèle par trop burlesque et ridicule.... Marthe Gouy, mettez du bon sens dans vos satyres, si vous ne pouvez y mettre de sel. Mettez-y sur-tout de la vraisemblance....

Ne venez pas dire, par exemple, que la CUPIDITÉ *a tracé le programme du problême philantropique des amis des noirs.* — Qui peut croire à une absurdité pareille ?

Quoi ! la cupidité a fait le programme du problême de l'abolition de la traite ! C'est par cupidité que nous demandons la destruction de cet infâme commerce ! C'est par cupidité que nous plaidons pour ces malheureux, que nous cherchons à soulager leur sort !..... Eh bien ! soit. C'est donc le désintéressement qui préside à cette horrible traite ! C'est le désintéressement qui préside aux vols, aux brigandages dont vous désolez la côte d'Afrique ! C'est par désintéressement, que vous arrachez les femmes aux époux, les enfans aux pères ; que vous les enlevez à leur sol natal, et que vous les transportez dans vos habitations, couverts de chaînes et de

blessures, que vous les y condamnez à un travail éternel ! C'est par désintéressement, que vous prodiguez les libelles, les calomnies, les atrocités, contre ceux qui veulent résoudre le problême philantropique de la liberté des noirs ! Quelle cupidité que la nôtre, et combien elle ressemble à la pure humanité ! Mais votre désintéressement est d'un genre nouveau ; il n'est point de crimes qu'il n'enfante.

Vos accusations personnelles, dirigées contre moi, portent les mêmes caractères, ou d'injustice, ou de mauvaise foi, ou d'ignorance, que celles dirigées contre la société des amis des noirs, ou la propagande. Je veux en citer quelques exemples.

Vous me reprochez de n'avoir *ni caractère, ni principes, parce que j'ai piqué, tantôt un impartial et tantôt un démagogue, tantôt Stanislas-Clermont et tantôt N. Barnave.*

Entendez-vous ce mot *démagogue*, dans le sens généralement reçu? En ce sens, un démagogue et un impartial sont deux aristocrates, à la seule différence que le premier se déguise, et que l'autre l'est ouvertement. En ce sens, un vrai patriote est constant dans ses principes, lorsqu'il attaque et l'impartial, et le démagogue.

Entendez-vous, par démagogue, un chef du

parti populaire, un de ces tribuns si nécessaires au peuple dans les révolutions, un patriote qui se dévoue à tous les périls, pour sauver la liberté; un homme respectable enfin, et c'est l'idée que j'attache à ce mot? En ce sens, je n'ai point attaqué de démagogue. J'en ai fait, au contraire, un portrait énergique. J'ai peint les vertus, les qualités, les talens qu'il devoit avoir; mais en les appliquant à M. Barnave, j'ai fait voir qu'il en étoit loin, et qu'il avoit souvent sacrifié les principes. Ce n'est donc pas le démagogue que j'ai attaqué dans M. Barnave, mais le faux patriotisme, mais la déviation des principes, mais leur sacrifice aux passions et à l'intérêt de la cupidité; et cette accusation, qu'il étoit mal-adroit de ressusciter, a prouvé, je crois, autant de caractère, que de constance dans les principes.

Si vous avez entendu le mot démagogue dans le premier sens, il faut avouer que vous montrez bien de l'ingratitude, en l'appliquant à M. Barnave. Oubliez-vous donc qu'il vous a sauvé de l'anathême que les Jacobins vouloient prononcer contre vous, lorsqu'on dénonça cette lettre, où vous exhortiez les colonies à l'indépendance? Oubliez-vous encore qu'il vous a garanti d'un procès criminel, que le comité des recherches auroit pu vous faire, pour cette lettre, et pour vos autres méfaits?

Vous vous placez modestement après votre protecteur. Est-ce comme impartial? Vous seriez trop modeste. Est-ce comme démagogue? Ce seroit un délire bien insolent.

Autre trait qui décèle la plus insigne perversité. — J'avois rappelé, dans ma lettre, la dénonciation faite par vous et vos confrères, au ministre de la marine, contre la société des amis des noirs, que vous accusiez d'envoyer 10 mille fusils, de la faïence, etc.

J'avois rappelé la réponse de ce ministre, qui déclaroit qu'après une scrupuleuse vérification, les faits dénoncés ne lui avoient paru que des chimères; j'en avois conclu que votre accusation étoit une calomnie, avouée tacitement par vous-même, puisque vous n'avez pas osé ni la ressusciter, ni répondre au ministre, et je vous avois blâmé, puisque vous étiez convaincu de sa fausseté, de n'avoir pas fait, envers la société, une réparation, que tout homme de bonne foi se seroit fait un devoir de rendre publique.

Passant à un autre chef d'accusation, que vous avez élevé contre ce ministre, j'ai dit qu'il étoit aussi peu fondé; . . . et j'ai ajouté ces mots, que je prie mes lecteurs de lire avec la plus grande attention:

S'il en est ainsi DES AUTRES CHEFS, la dénon-

ciation contre le ministre n'est qu'un tissu de calomnies ; c'est-à-dire, si les autres chefs sont aussi faux que les deux que je viens de citer, le reste n'est qu'un tissu de calomnies. — Assurément la conclusion étoit ici rigoureusement évidente ; et cependant vous êtes parvenu à la rendre complétement absurde. Par quel secret ? En supprimant loyalement, de cette phrase, deux mots essentiels.

« Après avoir nié, dites-vous, ces deux chefs d'accusation, la logique triomphante de J. P. Brissot couronne un déraisonnement complet, par cette conclusion victorieuse : S'IL EN EST AINSI, (*des autres* sont supprimés) *la dénonciation du ministre n'est qu'un tissu de calomnies.* — Ce qui signifie : si ces deux griefs sont faux et calomnieux, le reste de la dénonciation, qui en renferme vingt autres, est un tissu de calomnies. » — Conclusion absurde ; mais cette conclusion n'appartient qu'à vous seul, et je dois vous en restituer en entier l'absurdité. — Comment justifierez-vous, et cette déloyauté, et votre effronterie à faire reparoître sur la scène une accusation qui vous couvre de honte ?

Ce n'est pas le seul faux que j'aie à vous reprocher. Votre second libelle, qui a paru sous le titre de *Fragment de lettre à vos commettans*, en

fourmille. (1) Vous y dénoncez l'article des colonies, inséré dans le n°. 531 du Patriote françois.

« Vous remarquerez, dites-vous à vos commettans, dans l'analyse de cette composition *atroce*, la *joie barbare* avec laquelle son coupable auteur *exagère les avantages des mulâtres révoltés*, afin d'encourager ceux du continent à aller les joindre, ou à les seconder ici par quelque insurrection éclatante.— *Le profond respect* avec lequel il parle des séditieux arrêtés, les armes à la main, et de *monsieur le général Ogé*, ne vous échappera pas. »

Hé bien ! mes lecteurs le croiront-ils ? Dans l'article que vous citez, il n'y a pas un mot qui mérite la qualification d'atroce; pas un mot qui indique ni de la joie, ni une joie barbare; pas un mot sur les avantages des mulâtres; pas un mot d'exagération de ces avantages; pas un mot d'encouragement pour engager les autres mulâtres à se révolter; pas un mot qui décèle ce *profond respect*, que vous cherchez à ridiculiser; enfin, on n'y trouve point cette qualification de général. Assurément on ne peut renfermer plus de men-

---

(1) Voyez le supplément de la Chronique, n°. 33.

songes en si peu de lignes, et je le prouve en citant mon article.

Saint-Domingue. — « Les dernières nouvelles de cette île n'ont pas *rassuré* sur son sort ; *l'insurrection se soutient* dans le sud ; plus de huit cent mulâtres sont armés, et paroissent bien déterminés. On a envoyé, pour les combattre, ce fameux colonel Mauduit, qui, autrefois la terreur et l'exécration des blancs, est appelé par eux leur sauveur. »

» Ces nouvelles doivent de plus en plus déterminer l'assemblée nationale à accorder aux mulâtres ce qu'ils demandent, ce qui est juste, les droits de citoyen actif. »

« On assure que M. Ogé, pris par les Espagnols, doit être envoyé en France, pour qu'on lui fasse son procès. »

» Il est bien à desirer pour l'humanité que ce fait soit vrai, et maintenant que l'insurrection est ouverte, l'assemblée nationale devroit bien se réserver, ou au tribunal futur de haute cour nationale, la connoissance de cette affaire. »

Maintenant, je le demande à tout lecteur impartial, y a-t-il aucune atrocité dans cet article ? ne respire-t-il pas au contraire le patriotisme le plus pur ? n'y voit-on pas percer l'inquiétude la plus vive sur le sort de Saint-Domingue, et sur

les effets des mesures à prendre pour y ramener la paix ? y voit-on cette joie barbare que vous me prêtez ? J'y parle d'insurrection ; et c'est le mot. Les mulâtres redemandent leurs droits, ils les redemandent, les décrets même à la main ; or tout mouvement armé, qui est fondé sur un droit, est une insurrection, c'est-à-dire un devoir, et l'opposition seule est un acte séditieux. Je l'ai dit ailleurs : s'il y a des coupables, s'il y a des séditieux, ce sont les blancs. Cette vérité est démontrée, ou bien il faut dire que l'assemblée nationale n'est qu'une assemblée de séditieux ; que la prise de la Bastille a été une révolte condamnable . . . . : Je vous défie de répondre à ces principes, et de détruire cette comparaison. Oui, quand vous traitez les mulâtres de séditieux, vous calomniez la révolution française.

Dire que l'insurrection se soutient dans le sud ; dire qu'il y a 800 mulâtres armés et bien déterminés, est-ce exagérer avec une joie barbare les avantages des mulâtres ? J'ai raconté ce fait d'après des lettres particulières, d'après le *Moniteur*, qui, quoique rédigé souvent dans les principes d'humanité, ne contient presque toujours que des nouvelles altérées par les planteurs ou les négocians. J'avois si peu intention d'exagérer,

gerer, que je n'ai pas, même d'après ces lettres, parlé de la petite victoire remportée par ces mulâtres du Sud sur les blancs, qu'ils ont forcé de se retirer avec perte d'hommes et de munitions. — Je n'ai pas dit ce que j'avois appris, ce que les planteurs ont bien eu soin de taire, ce qui cependant est contenu dans des pièces authentiques venues du Cap ; c'est que *monsieur le général* Ogé a fait trembler pendant quelque temps les habitans de cette ville.

Quelle conclusion ai-je tiré de ces nouvelles, que j'ai abrégées pour ne pas alarmer ? Est-ce d'attiser le feu de l'insurrection, comme vous me le reprochez ? Non, c'est d'engager l'assemblée nationale à l'éteindre, en détruisant l'unique cause des discordes, en rendant aux mulâtres, leurs droits.

Sans doute je parle avec estime de M. Ogé ; je lui donne cette qualification, que l'orgueil des blancs refusoit autrefois aux personnes de sa classe, et à laquelle on substituoit l'insolente dénomination de *le nommé* ; et quand, pour ridiculiser cet égard de fraternité que je rends à ce mulâtre, qui le mérite d'ailleurs par toutes ses qualités personnelles, vous délayez cette dénomination dans votre impudent italique, que prouvez-vous ? La corruption profonde de votre

ame gangrenée d'aristocratie ; aristocratie qui perce au travers de vos grimaces en faveur de la constitution.

Mais quel est l'honnête homme qui n'auroit pas fait le même vœu que moi pour ce mulâtre *résistant à l'oppression?* Si c'est un crime, l'assemblée nationale m'en a absous ; elle a réalisé mon vœu ; elle enlève aux tribunaux des colonies la connoissance de cette insurrection ; elle donne à ses commissaires le pouvoir de suspendre toute procédure, tout jugement. Elle veut, comme je le demandois, éviter l'effusion de sang ; elle témoigne ainsi, indirectement, dans la personne des mulâtres insurgens, son respect pour les droits des hommes. Ah ! je ne cesserai de bénir ce décret ; il est à mes yeux un des pas les plus marqués que le comité colonial ait faits vers le retour aux bons principes. Il décèle le rapport sous lequel l'assemblée nationale voit cette insurrection ; il décèle sa tendre sollicitude pour les mulâtres opprimés, et ses terreurs sur le caractère sanguinaire des blancs.

Et si l'assemblée nationale est pénétrée de ces sentimens humains, avec quelle horreur n'a-t-elle pas dû voir la joie barbare que vous développez, en lisant, dans l'avenir, le sort de l'estimable Ogé ? Monstre altéré de sang ! il semble que vous

comptiez avec délices les coups sous lesquels il doit expirer, si votre atroce prédiction s'accomplit! Le gibet n'offre pas un supplice qui repaisse suffisamment votre férocité ; c'est la roue, c'est ce supplice infernal que vous invoquez. Eh ! pour qui ? pour quels forfaits ? Pour un citoyen libre qui ne redemande que les droits des citoyens libres, qui les redemande les armes à la main, parce que ses tyrans ne répondent aux justes réclamations de sa classe, que par les échafauds, en égorgeant les blancs même qui veulent les défendre ! Pour un mulâtre généreux, qui, pouvant allumer dans l'île un volcan, où tous les blancs eussent à la fois péri ; qui pouvant soulever les nègres, pour se venger de ses persécuteurs, aime mieux affoiblir son parti, et renoncer à cet odieux moyen ; qui pouvant porter le fer et la flamme dans les habitations de ses ennemis, respecte leurs jours, leurs propriétés, et n'emploie les traits de la mort, que lorsqu'il y est contraint pour sa propre sûreté ! (1) Voilà l'homme que vous outragez ; cet homme qui s'est dévoué à une mort certaine, pour le salut, pour

(1) Je ne parle ici que d'après les lettres de M. Ogé, et celles des planteurs, imprimées dans le Moniteur. La source n'est pas suspecte, et je n'y ai point vu ces 30 assassinats, rêvés par Marthe Gouy.

la liberté de ses frères. Vous l'outragez, vous qui n'osiez l'envisager ici. . . . Mais il est loin ; vous pouvez l'insulter impunément, et son caractère généreux vous met à couvert de sa vengeance, s'il revient au milieu de nous.

Jusqu'à quel degré de démence ne vous porte pas votre rage ! Dans la ridicule conjuration que vous nous prêtez, vous me travestissez en Catilina, moi, isolé de tous les partis, presque toujours confiné dans mon cabinet ; vous me peignez parcourant la France, le fer et la torche à la main, soulevant six millions d'hommes, que j'aurois réduits à la famine, et me faisant dresser des autels par ceux qui, dans leur colère, ne m'auroient dû dresser qu'un échafaud ! Quel délire !

Ah ! je suis loin de nourrir dans mon cœur des sentimens aussi barbares. Si je suis l'ami des noirs, je n'en chéris pas moins tous les François ; je n'en désire pas moins la prospérité de nos villes maritimes et de nos colonies. Mais je veux l'appuyer sur des bases plus solides que celles de l'injustice et du despotisme ; mais je veux l'affermir sur les grands principes de la liberté et de la justice. Cet accord est non-seulement praticable, facile, mais il est absolument nécessaire, si nous voulons conserver les colonies. Voilà pourquoi je désirois ardemment que les commissaires en-

voyés dans les îles, ne fussent ni colons, ni négocians; que, dégagés de tout préjugé, de toute passion, de tout intérêt, ils n'ouvrissent l'oreille qu'au langage de la raison, qu'à l'évidence des faits.

Et voilà pourquoi je desirois si vivement que M. Lescalier fût dans le nombre de ces commissaires. A la pratique de l'administration dans les colonies, pendant dix-huit ans, il joignoit, disois-je, la connoissance des principes (1) et l'art de concilier ces principes avec les convenances locales. Son aménité, ses talens, ses vertus, lui ont gagné l'estime de tous les partis en Europe; il avoit le suffrage même des députés de Saint-Pierre, celui de plusieurs colons, celui de plusieurs membres du comité colonial, et entr'autres du rapporteur. Vous seul avez l'audace de vous opposer à ce choix; vous l'accusez.... de quel crime? D'être sur la liste des *prétendus négrophiles*; vous semez l'inquiétude par-tout; vous réveillez les passions, vous allumez les soupçons, et l'homme vertueux se retire, indigné de voir que, pour être votre juge, il faut être votre complice!

Je vois, dans cette retraite, la prolongation

(1) Voyez l'article inséré dans le n°. 531 du *Patriote*, imprimé parmi les pièces justificatives.

des troubles, le malheur de la colonie ; — et vous vous étonnez que je blâme votre conduite, que je verse une seconde fois l'opprobre sur vos intrigues !

Vous rendez hommage aux vertus, aux talens de M. Lescalier, vous ne fondez son exclusion que sur sa *qualité d'ami des noirs* (1) ; vous ne voyez dans ces amis des noirs que les *bourreaux des créoles*, et je ne m'indignerois pas avec tous les honnêtes gens de cette exclusion injuste, absurde, impolitique !

C'est donc à dire que les troubles qui agitent les colonies, ne peuvent être bien jugés par des hommes dégagés de tout préjugé, désintéressés, et sans passion !

C'est-à-dire que les Larochefoucaud, les Condorcet, les la Fayette, les Mirabeau, les Sieyes, les Grégoire, les Pétion, les Bernardin de Saint-Pierre, ne sont que des bourreaux,

---

(1) Je dois observer ici que le nom de M. Lescalier n'est point sur la liste imprimée des membres de la société des amis des noirs. Il assistoit peu aux séances. — Si elle est sur quelque liste, c'est sûrement sur une de celles fabriquées par Marthe Gouy et compagnie.

Je dois observer encore que M. Lescalier a ramené à Cayenne, par sa douceur, presque tous les nègres marons, et a rendu une foule de services à cette colonie.

des monstres, ennemis de leur patrie et de la justice, qui, s'ils étoient revêtus d'une pareille mission, feroient égorger tous les créoles!

C'est-à-dire qu'il faut n'attendre l'impartialité que de la partialité, la justice que de la tyrannie, les lumières que de l'ignorance!

C'est-à-dire qu'on calmera plus aisément les partis, en rendant arbitre et juge, un seul parti!

C'est-à-dire que les mulâtres se soumettront plutôt au jugement prononcé par leurs ennemis implacables, que par des hommes neutres!...

C'est-à-dire, en un mot, que les créoles ne craignent rien tant que les talens réunis aux vertus!

Ah! puisse la nouvelle nomination ne pas enfanter les malheurs, que le respect pour les principes de la constitution, et une sage philantropie eussent prévenus! Puissent ceux qui ont écarté M. Lescalier n'avoir pas exposé le ministre à répondre *des scènes affligeantes et cruelles* que sa foiblesse peut occasionner! Mais je crains bien que des mulâtres, maintenant armés, maintenant éclairés, maintenant forts de leurs droits naturels et des décrets de l'assemblée nationale; que les mulâtres, justement irrités des manœuvres perfides dont on use envers eux, ne voient pas du même œil que vous, *la dictature nationale remise entre les mains d'hommes choisis*

dans la caste de leurs bourreaux. Je crains bien que les esprits ne s'enflamment encore plus ; que les antipathies, les haines ne se développent encore avec plus d'énergie ; que plus de sang ne ruisselle.. Et sur quelle tête doit-il rejaillir ? Sur la vôtre, sur vous, qui, après avoir excité les colonies à l'indépendance, annoncé une contre-révolution, encouragé la fausse et barbare interprétation du décret du 8 mars, avez encore fait exclure de la députation le seul homme qui, étant sans intérêt, sans passion, auroit pu gagner plus aisément la confiance de tous les partis ! Et, pour prix de ces horribles services, espérez-vous obtenir cette réélection, à laquelle tendent vos vœux secrets (1) ? Non, les colonies, enfin désabusées sur tous vos mensonges (2), dévouent déjà votre nom à un opprobre éternel.

---

(1) Telle est la cause de cette prétendue générosité, avec laquelle Louis-Marthe Gouy a distribué ici, et envoyé à Saint-Domingue, deux cents exemplaires du n° 531 du Patriote. Il a espéré que son opposition à la nomination de M. Lescalier y prouveroit son zèle, et lui serviroit de titre pour la réélection. Ainsi, cet homme a, pour satisfaire son ambition, risqué d'embraser les isles, d'après ses principes ; car, puisqu'il prétend que mes écrits y peuvent causer les plus grandes calamités, pourquoi les y répand-il ?

(2) Plusieurs membres de l'assemblée générale de Saint-Domingue, convaincus de ces mensonges, m'ont

Faut-il encore relever vos dénégations impudentes, et des libelles que vous avez publiés contre la société des amis des noirs, et des ordres que vous avez sollicités pour faire suspendre ses séances ? Tel est l'opprobre qui couvre aujourd'hui ces libelles et votre accusation, et vos sollicitations près du ministère, que vous êtes réduit à les nier. Mais qui sera dupe et de ces dénégations et de vos menaces de m'intenter un procès criminel, et de l'annonce fanfaronne que vous faites de l'arrêt de condamnation que vous espérez surprendre contre moi ? Je vous l'ai déjà dit : rendez plainte, et je vous suis dans les tribunaux. — Il sera curieux d'y voir un libelliste se plaindre de celui qu'il calomnie, un assasin faire un procès à celui qu'il voudroit assassiner.

Vous me menacez de faire l'histoire *peu édifiante* de ma vie. Je vous l'ai dit encore : faites-la, je vous en conjure ; et j'ajouterai : mettez la vôtre en pendant. — Mais votre mémoire

---

paru très-fâchés d'avoir servi d'instrument à ces libelles, et d'avoir ainsi contribué à déchirer une foule d'hommes respectables. — Il en sera de même un jour des colonies et des commerçans : tous reconnoîtront qu'ils n'avoient pas de meilleurs amis que ceux des noirs.

ne vous trahit-elle pas ici ? Oubliez-vous *la découverte de la grande conspiration, etc ;* ce libelle, tombé dans le néant à sa naissance, malgré la profusion avec laquelle vous l'avez distribué ?

Vous me mettez en correspondance avec le ci-devant lieutenant de police, Lenoir ; vous me gratifiez de ses commissions de confiance. Il m'a mis à la Bastille ; voilà la seule marque de confiance qu'il m'a donnée. Je ne le connoissois pas avant, et je ne l'ai jamais vu depuis. — Prouvez le contraire ; je vous en défie.

Je vous ai porté ce défi dans le Patriote du 3 février. — Nous sommes au 10, et je n'ai vu paroître ni plainte criminelle, ni preuves de mon intimité avec l'embastilleur Lenoir. Votre silence n'est-il pas un aveu de vos calomnies ?

Vour me menacez de réimprimer votre libelle tous les trois mois. Tenez parole, je vous en conjure ; vous ne pourriez servir plus efficacement la cause que je défens. Je vous promets d'y répondre, et je vous réserve une foule de vérités. Je ne veux, pour vous écraser, que des faits et des raisons.....

Ah ! cessez maintenant d'espérer aucun succès de vos libelles ; dussiez-vous ressusciter et *la découverte de la grande conspiration*, et *votre adresse*

aux bailliages, et la pauvre dissertation sur l'*excellence de l'état des nègres*, et l'ordurière épître du *prêtre Jean*; dussiez-vous y ajouter de nouvelles satyres, y répandre quelque sel, y mettre quelqu'esprit, vos efforts seront vains. L'impulsion est donnée; la lumière s'avance et se répand; le préjugé est ébranlé, il ne tardera pas à tomber par-tout.... En voulez-vous la preuve? Apprenez ce qui se passe au loin; voyez ce qui devroit frapper vos yeux, ce qui les frappe sans doute: mais vous dissimulez. — Le Maryland, la Virginie, peuplés de planteurs, entourés, comme ceux de S.-Domingue, de nombreux troupeaux d'esclaves, de planteurs qui frémissoient au seul nom de l'abolition de la traite; eh! bien, ces deux états ont, depuis quelques mois, dans leur sein, de nombreuses sociétés d'amis des noirs, qui distribuent leurs ouvrages sur l'abolition de la traite et de l'esclavage, sous les yeux même et de ces noirs et de leurs maîtres..... La Georgie, cet état brûlé, comme vos îles, des feux d'un soleil dévorant, ne veut plus de bras esclaves, elle invoque maintenant les bras robustes et libres des habitans du Nord. Enfin, du Nord au Midi, il n'y a qu'un cri, et le coup général, différé à la dernière session du congrès, sera sans doute porté dans celle-ci.....

Voyez l'Angleterre : à peine la nouvelle chambre des communes a-t-elle vérifié ses pouvoirs, que la question de l'abolition de la traite lui est soumise, et qu'elle arrête de se former en grand comité, pour l'examiner.

Voyez, enfin, le changement prodigieux qui s'est opéré en France dans l'opinion publique. Lorsque cette question fut d'abord discutée, les clameurs des villes maritimes, excitées par vos libelles, secondées par les mensonges que colportoient, dans l'assemblée nationale, des hommes qui se jouoient de la faveur populaire, effrayèrent tellement les esprits foibles, qu'une foule de membres déserta notre société ; que presqu'aucun journaliste n'osa toucher à cette question ; que beaucoup d'entr'eux, trompés par le faux patriotisme de quelques chefs de meutes, nous accablèrent d'injures. J'osai presque seul défendre les noirs ; on me regardoit comme un pestiféré ; on me conseilloit le silence pour ma propre sûreté : mais je tins ferme, avec plusieurs amis, que leur caractère, leurs vertus, leurs talens, élèvoient au - dessus de toutes les intrigues, de tous les libelles. Nous avons combattu tous ceux qui se sont présentés dans la lice ; ils en ont tous disparu, et la honte les a suivis. Contemplez le sort du dernier, de M. Barnave..... De quel

degré de gloire il est tombé ! Qui l'a frappé à mort ? Ce n'est pas moi ; c'est l'éclat de la vérité. Rien ne lui résiste sous un régime libre. L'idole la mieux affermie par la superstition, tombe à ses pieds. C'est le public lui-même qui, plus éclairé, a jugé, a condamné un de ses favoris. Le public est juste ; il peut se tromper ; mais il reconnoît ses erreurs, quand on les lui montre. M. Barnave lui-même, observant le changement qui se faisoit dans tous les esprits, s'y est prudemment plié. Lisez son dernier rapport: il y demande la discussion pour l'avenir ; il veut sauver la vie des hommes que votre férocité languit de voir sur les échafauds.... Il ne lui reste plus, pour expier toutes ses fautes, qu'à s'expliquer loyalement sur leur sort, qu'à réparer ses injures contre la philosophie, à laquelle seule il doit ce qu'il est.

Cet ascendant de la raison universelle, qui prévaudra toujours contre les intrigues des comités secrets, qui a déjà ramené dans l'assemblée nationale une foule de bons esprits, de cœurs droits, se fait sentir jusque dans les villes maritimes, qui se soulevoient avec tant de violence contr'elle. On ose maintenant y avouer, y défendre, y féliciter les philantropes.— Lisez, lisez, pour vous en convaincre, et la lettre écrite par la société des

amis de la constitution de l'Orient, au digne abbé Grégoire, et celle qui m'a été adressée par la société de Nantes (1).

Sociétés respectables, recevez-en ici les félicitations des amis des noirs; vos noms seront marqués dans la révolution qui se prépare. Bientôt vous aurez des imitateurs. Toutes les villes maritimes ne sont-elles pas peuplées d'une jeunesse enthousiaste de la liberté, dont l'ame est droite, dont les sentimens sont purs et dégagés de tout intérêt? Quand ces jeunes citoyens rentreront dans eux-mêmes, examineront sous l'œil de leur conscience irréprochable, le trafic qui se fait des noirs, ils le rejetteront avec horreur; et sur-tout quand ils verront, que le nord de l'Europe, que l'Afrique, que les Indes orientales, que les Etats-Unis d'Amérique offrent, à leur ambition commerciale (2), une carrière bien plus vaste, bien plus riche, et plus digne d'hommes libres et de François.

---

(1) Voyez les pièces justificatives, nos III et IV.

(2) Ce point important est démontré dans mon *Voyage dans les États-Unis d'Amérique*; ouvrage en 3 volumes, qui paroîtra dans le mois prochain.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N°. I.

Ce 15 décembre 1790.

LETTRE envoyée à M. BRISSOT, auteur du Patriote François, par M. Gouy-d'Arcy, en lui adressant sa dénonciation contre M. la Luzerne.

LA députation de Saint-Domingue m'a enjoint, monsieur, d'offrir un exemplaire de l'ouvrage important qu'elle m'a chargé de rédiger, *aux écrivains patriotes qui, chaque jour, répandent sur la nation les lumières du patriotisme et les bienfaits de la liberté.*

Sous ce rapport, je vous prie de parcourir avec quelque attention la dénonciation d'un ministre que la foiblesse du gouvernement peut dérober aux recherches de ses victimes, mais que l'opinion publique atteindra par-tout.

C'est aux historiens de la nation qu'il appartient de fixer l'époque et l'importance de la première démarche éclatante qui ait été dirigée et suivie contre un agent du pouvoir exécutif. Si, à la satisfaction d'en avoir fait la planche, se joignoit l'*avantage d'obtenir vos suffrages; je me croirois bien dédommagé de mes travaux, de mes veilles*, de tous les propos des ennemis de la révolution, ET MA RECONNOISSANCE ÉGALEROIT TOUS LES SENTIMENS D'ESTIME ET DE CONFRATERNITÉ avec lesquels j'ai l'honneur d'être, monsieur,

votre très-humble et très-obéissant serviteur. *Signé*, Louis-Marthe DE GOUY, député à l'assemblée nationale.

RÉPONSE.

Louis-Marthe Gouy,

Avez-vous oublié la part que la députation de Saint-Domingue, que vous avez eue à tous les libelles publiés contre les amis des noirs, et sur-tout contre moi? Et comment avez-vous la bassesse de flatter un homme que vous avez si injustement outragé? Ou rendez-moi votre haine, si je suis un homme odieux; ou confessez votre crime, si vous n'êtes qu'un calomniateur. Quant à moi, invariable dans mes principes et ma conduite, j'ai méprisé, je méprise la députation de Saint-Domingue, qui a constamment violé la vérité, l'humanité, la constitution, en persécutant les hommes de couleur, en trompant l'assemblée nationale, les colonies, les négocians et la France entière, en ameutant des villes entières contre une société d'hommes respectables, en faisant continuer l'infâme traite, en flétrissant le nom François.....

Quand M. la Luzerne seroit coupable des actes tyranniques que vous lui reprochez, il n'en est pas un seul qui approche de la tyrannie des colons envers les mulâtres et les noirs. Ce n'est pas la liberté que vous demandez, c'est le droit d'être despote impunément. Et vous voulez qu'on soit juste à votre égard! soyez-le d'abord pour les autres.

Mais je suis loin de croire que vous ayez raison contre ce ministre. En comparant, par exemple, ses réponses avec l'accusation relative à la réunion des conseils, le chemin fait entre le nord et l'ouest, l'évidence me paroît être de son côté,

té ; s'il en est ainsi des autres, votre tardive dénonciation n'est qu'un tissu de calomnies.

Ce n'est pas le seul trait que j'aie à vous reprocher. Il est une iniquité frappante que vous confessez hautement dans ce memoire. Votre cinquième chef d'accusation contre M. le Luzerne, étoit de n'avoir point donné d'ordres pour faire arrêter les sieurs M..... et G...., émissaires prétendus de la société des amis des noirs, qui s'embarquèrent avec dix mille fusils, pour alles soulever les îles, etc. Emissaires dénoncés, dit M. la Luzerne, par la députation de Saint-Domingue, qui accusoit un club considérable de desseins coupables (1). Le ministre vous a répondu qu'après les informations les plus exactes il avoit constaté, que ces fusils et ces individus étoient imaginaires....

Louis-Marthe Gouy, vous avez passé sous silence la réfutation de ce complot imaginaire, *que tout a démenti depuis*, dit le ministre. Il résulte de ce silence, et de la dénégation de M. la Luzerne, que vous et vos co-députés dénonciateurs, avez calomnié la société des amis des noirs. Et vous avez la lâcheté de ne pas avouer vos fautes ! la lâcheté de caresser maintenant un des hommes que vous avez le plus cruellement calomnié ! Et vous lui parlez de fraternité, de reconnoissance !

Louis-Marthe Gouy, reprenez votre estime ; elle est un outrage pour moi. Reprenez vos protestations de fraternité : un patriote françois (2), un ami de l'humanité, de la li-

(1) Voyez page 112 du mémoire de M. la Luzerne.

(2) Le titre même de la dénonciation porte la preuve de l'anti-patriotisme de Louis-Marthe Gouy. Il s'y intitule *comte*, au mépris des décrets. Puis, qu'on se rappelle cette fameuse lettre, écrite pour exciter l'indépendance des colonies, etc., etc., etc.

berté, de la vérité, ne fraternise point avec un anti-patriote, un défenseur de l'esclavage, avec un libelliste. Mais continuez d'être reconnoissant; car si je ne m'étois pas reposé sur l'opinion publique du soin de venger les hommes de bien que vous avez déchirés, je vous aurois, il y a long-temps, démasqué. — Ma réponse s'est fait attendre: j'ai voulu me commander le sang-froid. Il m'en coûte beaucoup de mépriser, et peu de le dire.

Signé, J. P. BRISSOT.

N°. II.

Extrait du Patriote François, n°. 531.

Le sort de nos îles va se trouver dans les mains des commissaires. Mais quels hommes le ministre de la marine a choisis! Les uns pris dans l'ancien régime, élevés dans les bureaux, d'autres dont les principes et les talens sont inconnus. On ne voit pas un nom qui rassure les amis de la liberté et de l'humanité; et l'on veut ramener par la confiance, en envoyant des êtres dans lesquels les mulâtres ne peuvent avoir de confiance!

Dans le premier moment, M. Fleurieu avoit fait un meilleur choix; pourquoi l'a-t-il abandonné? Il s'étoit rencontré un homme qui, à la pratique de l'administration dans les colonies pendant dix-huit ans, joignoit la connoissance des principes, et l'art de concilier ces principes avec les convenances locales; un homme qui, par son aménité, ses talens, ses vertus, avoit su gagner l'estime de tous les partis. Cet homme est M. *Lescalier*; il avoit été choisi, le premier, commissaire. Tout le monde applaudit à ce choix: amis de l'humanité, négocians, colons. Le seul

Louis-Marthe Gouy-d'Arcy, cet homme si pur, lui jette la pierre; il l'accuse d'un crime énorme, épouvantable..... d'avoir assisté quelquefois à la société des amis des noirs. — L'alarme est aussi-tôt sonnée parmi les colons; on ne parle plus que de guerres, de séditions, de meurtres.... on ne répond pas des jours du commissaire, s'il passe aux îles; et avec cette comédie on parvient à effrayer le ministre, à indisposer le respectable M. Lescalier, qui donne sa démission.....

Eh! je ne dévouerai pas encore une fois à l'opprobre ce Marthe Gouy, qui a souffert si patiemment celui dont je l'ai déjà couvert! Eh! je ne dénoncerai pas encore cet homme, qui, jouant le patriotisme, ne cherche qu'à perpétuer la division dans les colonies, et à préparer cette indépendance qu'il a déjà conseillée; qui, jouant les principes, ose travestir en crime l'action la plus respectable, celle d'un frère qui s'occupe quelquefois avec ses frères, des moyens de concilier les intérêts de l'humanité avec ceux du comerce! Je reconnois, dans ce trait nouveau de perfidie, l'homme qui, avant les états-généraux, osa solliciter du roi une lettre-de-cachet pour faire défendre les séances de la société des amis des noirs (1); qui depuis n'a cessé d'en décrier sourdement tous les membres par les libelles les plus exécrables, d'animer les îles contre eux par les mensonges les plus absurdes; qui, trompé dans ses vues affreuses, et voyant la lumière prête à paroître, s'agenouille

(1) Il faut rappeller la réponse du roi. Il disoit: Ces pauvres noirs ont-ils donc des amis en France? Tant mieux; je ne veux pas interrompre leurs travaux.

aux pieds de ceux qu'il a outragés ! Eh bien, voilà l'homme à qui le ministre a sacrifié le respectable Lescalier ! Quel bon citoyen n'en aura pas l'ame navrée ? Cet homme éclairé, pacifique, auroit, par des moyens doux, calmé les haines, détruit les antipathies, combattu les préjugés; il seroit parvenu à ne faire qu'une famille de frères, de deux classes d'hommes qui ne peuvent être divisées qu'au détriment de la France, des colonies et du commerce, et qui le seront, tant qu'on protégera le système impolitique et cruel de Marthe Gouy et de ses adhérens.

Nº. III.

M. Brissot s'étoit plaint à quelques Amis de la Constitution de Nantes, des injures que lui avoient écrites des membres d'une chambre de lecture de cette ville, à l'occasion de ses divers écrits sur l'abolition de la traite des Noirs. Voici la réponse que lui a adressée cette respectable société :

A M. BRISSOT, A PARIS.

Cher frère et très-honoré concitoyen, on a calomnié votre patriotisme, on a douté de la pureté de vos intentions; et c'est auprès de nous, mais, loin de nos principes, qu'une chambre de lecture a préparé le fiel dont on a abreuvé votre ame sensible! Lorsque la cité de Nantes a fait le premier pas vers la liberté, auriez-vous pensé qu'elle eût, un jour, couvert d'une opinion méprisante ceux qui perfectionnent son ouvrage ? Non, vous n'auriez pas dû croire que ce pût être l'expression des patriotes qui savent lire vos écrits profonds, et profiter de vos lumières.

Seul avec la justice, au milieu des partis, nous vous

voyons avec plaisir combattre avec la même énergie, les fureurs de nos ennemis et les erreurs passagères des bons citoyens ; et en rendant hommage à votre entier dévouement, à votre rigide impartialité, nous nous hâtons de porter la consolation dans votre cœur navré ; nous vous offrons, la récompense la plus flatteuse pour un honnête homme, l'estime des honnêtes gens.

C'est avec ces sentimens que nous sommes, avec sincérité,

Vos Frères, les Amis de la Constitution.

LAFONTAINE, J. B. HUET, DOUILLARD, HARDOUIN, Secrétaires.

BOUGON, Président.

Nantes, le 15 décembre 1790.

N°. IV.

A M. L'ABBÉ GRÉGOIRE.

MONSIEUR,

Votre lettre aux Philantropes a fait renaître en nous des sentimens que notre profond respect pour la loi décrétée par nos augustes législateurs, y avoit étouffés, et nous avons saisi, avec le plus vif empressement, cette circonstance, pour prouver à l'univers entier que, Français, c'est-à-dire, amis de l'égalité et de la liberté, nos cœurs souffriront toujours, lorsque des individus qui en seront susceptibles, ne ressentiront pas les doux effets de ces principes naturels et imprescriptibles. C'est ce que nous

avons tâché d'exprimer, par notre circulaire de ce jour, à tous les clubs de France, à qui nous donnons avis de notre entière et formelle adhésion à votre lettre, ainsi qu'aux principes qui l'ont dictée.

C'est à vous, monsieur, que nous sommes redevables de la flatteuse jouissance de cette manifestation de nos sentimens les plus intimes; veuillez bien agréer, à ce sujet, les expressions de notre satisfaction et de notre gratitude.

Puissent, votre exemple et le nôtre, puissent, nos sollicitations communes, hâter l'heureux instant où les hommes, se regardant tous comme frères, ne seront plus étrangers les uns aux autres, quelque partie du monde qu'ils habitent.

Nous avons l'honneur d'être, avec le plus respectueux et le plus inviolable attachement,

Les Amis de la Constitution, assemblés en société.

De l'Orient, le 24 janvier 1791.

De l'Imprimerie du Patriote François,
Place du Théâtre Italien.